

2017 - 2021

LE PROJET ASSOCIATIF

DE LA

MJC JACQUES

PREVERT

A

AIX-EN-PROVENCE



SOMMAIRE

1. UNE DEMARCHE DE PROJET	Page 2
2. LES VALEURS SOCLE DE LA MJC JACQUES PREVERT	Page 3
a. Historique	Page 3
b. Des fondamentaux affichés	Page 3
c. Utilité sociale de la MJC Jacques PREVERT	Page 3 à 4
d. Accès pour tous	Page 5
e. Importance sur le territoire	Page 5
3. LES ACTIONS DE LA MJC Jacques PREVERT	Page 5
a. Les activités sociales et culturelles	Page 6
b. Les activités du Pôle Pleine Nature	Page 6
c. Le Pôle Musiques Actuelles	Page 6
d. Le travail en partenariat	Page 7
4. LA POPULATION DE LA MJC Jacques PREVERT	Page 7
a. La pyramide des âges	Page 7 à 8
b. La Répartition géographique des adhérents	Page 8
c. Comparaison des catégories socio-professionnelles des adhérents avec la population aixoise	Page 8 à 9
d. Evolution de la population et scolarisation	Page 9
5. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE INNOVATION SOCIALE	Page 9
a. La MJC Réaffirme ses valeurs	Page 9 à 11
b. Les actions envisagées	Page 11 à 12
6. LES MOYENS A METTRE EN ŒUVRE	Page 12
a. Les moyens humains	Page 12 à 13
b. Les moyens financiers	Page 13 à 14
c. Le renforcement de la Communication	Page 14
d. La création d'un poste d'Animation	Page 14
e. Une évaluation sensible à l'environnement des interventions	Page 15
7. CONCLUSION	Page 16

1. UNE DEMARCHE DE PROJET

En octobre 2014, les membres du conseil d'administration, désireux de questionner dans sa globalité le projet associatif de la MJC PREVERT, ont entamé une élaboration partagée par les salariés et les membres élus du conseil. Les objectifs communs étaient d'interpeller les fondements des actions menées et de vérifier leur pertinence au regard des valeurs caractérisant l'association.

A l'issue d'un travail présenté lors de l'assemblée générale du 22 mai 2015 qui posait le cadre de ce questionnement, il a été mis en place une concertation visant à impliquer plusieurs niveaux d'interlocuteurs que sont les adhérents, les salariés, les étudiants ou les collégiens. La concertation des habitants bien que voulue lors de cette élaboration sera un volet dès la première année de mise en œuvre.

Ce qui a été effectué aux fins d'établir un diagnostic partagé :

- ✓ Les salariés et partenaires réguliers ont été sollicités par petits groupes pour un travail sur les valeurs et l'identité de la MJC Jacques PREVERT
- ✓ En premier questionnaire a été diffusé à l'ensemble des adhérents. Le taux de retour permet d'établir un diagnostic sur la satisfaction des adhérents (118 retours, soit 11% des adhérents)
- ✓ Du fait de l'importance des moins de 25 ans dans nos effectifs (56.8% des adhérents), un second questionnaire a permis de toucher des collégiens qui ne connaissaient pas l'association soit 98 personnes,
- ✓ Un autre, destiné aux étudiants, a contribué à nous transmettre une image de la MJC aujourd'hui (une cinquantaine de retours)

Concernant la période de validité de ce projet associatif le conseil d'administration, après réflexion, a décidé de la porter à 5 ans de façon à ne pas être dépendant des mandatures municipales, et aussi être en cohérence avec les déclinaisons de l'action publique locale et nationale dans ce qu'elles ont de thématique ou de territorial. Cette durée permet également la mise en place d'une évaluation intermédiaire qui se fera au fur et à mesure.

2. LES VALEURS SOCLE DE LA MJC JACQUES PREVERT

a. Historique

Pour comprendre l'identité de la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Prévert d'Aix-en-Provence il est nécessaire de faire un rappel historique.

En octobre 1944, André Philip crée à Lyon « la République des Jeunes » regroupant la plupart des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire de l'époque.

Dans la continuité de cette « République des Jeunes », la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture voit le jour en 1948.

Créée en décembre 1959, sous le nom de Maison des Jeunes et de la Culture d'Aix-en-Provence, son siège social se situait au 52 cours Mirabeau. Le but de l'association est alors de mettre à la disposition de la jeunesse d'Aix-en-Provence un foyer culturel.

Le 30 juillet 1980 l'association change de nom pour s'appeler Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Prévert et prend résidence au 24 boulevard de la république, actuel lieu du siège social de l'association, demeure léguée à la Commune par le Docteur Etienne Louis Paul BELLON à la fois médecin et rebouteux de grand renom. Plus qu'un legs de généreux donateur il s'agit ici de considérer un supplément d'âme.

b. Des fondamentaux affichés (cf. statuts du 05 mai 2004):

Affiliée depuis sa création à la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture, et à la Fédération Régionale Méditerranéenne des MJC, la MJC Jacques PREVERT est une association d'éducation populaire qui s'inscrit dans son territoire en tant qu'actrice de l'économie sociale et solidaire.

Elle intègre dans son action trois dimensions éducatives essentielles que sont :

- ✓ **La contribution au développement du lien social**
- ✓ **La qualification des personnes**
- ✓ **La promotion de la Citoyenneté**

Ces dimensions éducatives, étroitement liées, déclinent une approche éducative globale avec un positionnement sur deux problématiques transversales que sont la Jeunesse et le développement culturel.

c. Utilité sociale de la MJC Jacques PREVERT

Ces ambitions s'affichent également dans les statuts de la MJC Jacques PREVERT : « Offrir à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de ses préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une démocratie vivante. » (Cf. Art.3 des statuts)

Si la MJC Jacques PREVERT a pour but « la création, la gestion et l'animation de la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques PREVERT », elle se veut constituer « un élément essentiel de la vie sociale et culturelle d'un territoire de vie : pays agglomération, ville, communauté de communes, commune, village, quartier. » (Cf. *art.2 des statuts*)

A cet effet elle peut mettre à la disposition de la population, dans le cadre d'installations diverses, avec ou non le concours de directeurs MJC et d'animateurs, des activités socio-éducatives et culturelles variées : pratiques intellectuelles, artistiques, sportives, civiques, sociales, etc... (Cf. *Art.3 des statuts*)

A travers les activités qu'elle propose une MJC se veut être un lieu d'échange qui favorise la coopération, le sens du civisme et l'accomplissement de soi.

La problématique jeunesse requière une approche intergénérationnelle en opposition au jeunisme. Les notions de lien social ou de citoyenneté supposent en elles-mêmes l'intergénérationnel. S'il est nécessaire de concevoir des actions spécifiques pour les jeunes en terme de centres d'intérêts ou de pédagogie, les jeunes ne s'éduquent pas pour autant seulement en tant que tel ou dans un entre soi, mais en tant que membres en devenir d'une société, d'une « démocratie vivante » et avec les autres,

La qualification des personnes dans le plein exercice de la citoyenneté nécessite une double action pour éviter la discrimination et l'exclusion :

- ✓ **Une action de démocratisation culturelle** : l'accès de tous à la culture, à ses outils de formation et d'expression, à ses pratiques et ses patrimoines...
- ✓ **Une action de démocratie culturelle** : la participation de toutes les cultures au développement culturel, la reconnaissance de tous les modes et de toutes les formes d'expression et de création artistiques et culturelles et donc en particulier celles qui ne sont ni reconnues ni établies.

Cet ensemble de convictions, de volontés d'actions, de positionnements s'appuie sur une base commune construite autour d'un double attachement, à la promotion et au développement de la vie associative, et, au dialogue avec les acteurs de l'action publique.

Aujourd'hui ce dialogue a pour projet la construction d'une intelligence commune des enjeux des politiques éducatives, culturelles et sociales, et s'effectue dans la visée d'une coopération vie associative – action publique pour l'élaboration des politiques publiques.

La MJC Jacques PREVERT peut préserver un espace de proximité quel qu'il soit culturel ou autre, de dialogue social parce qu'elle fait partie des lieux reconnus pour son ouverture, sans marqueurs spécifiques et sans prosélytisme.

d. Accès pour tous

La MJC Jacques PREVERT est ouverte à tous, à titre individuel. Ce principe est le fondement de l'autonomie et de l'égalité des personnes, une liberté d'adhésion librement consentie. Chacun peut contribuer aux décisions prises, chacun a une voix sans distinction d'aucune sorte.

Mais elle peut également accueillir des mouvements de jeunesse, d'éducation populaire, ainsi que des associations et organisations qui répondraient à ses valeurs.

Elle est laïque, indépendante, quoique respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache avec un parti ou une confession.

e. Importance sur le territoire

Une couverture territoriale ou un découpage « organisé »:

Accompagnée par la MJC BELLEGARDE jusqu'aux années 2000, la MJC Jacques PREVERT est aujourd'hui seule Maison des Jeunes et de la Culture sur le territoire d'Aix-en-Provence qui accueille en son sein six centres sociaux : La Provence, Jean Paul Coste, Le Château de l'horloge, ADIS les amandiers, le Val St André et Albert Camus.

Ces différents centres sociaux répartis en couronne autour du centre urbain d'Aix-en-Provence, s'ancrent dans des quartiers d'habitat social (Encagnane, Beisson-Pinette, le Jas de bouffan). En outre, l'association socio-culturelle et Maison de quartier La Mareschale développe ses activités sur Encagnane. La MJC Jacques PREVERT quant à elle est considérée par les services de la Commune comme une association socio culturelle du centre urbain.

Effectivement, si elle ne se situe pas sur un quartier d'habitat social, la MJC Jacques PREVERT représente néanmoins une proximité au regard de tout ce qui s'éloigne du citoyen en ce moment. Elle peut être une alternative dans la complexité du rapport entre administration et citoyen et dans l'accès aux droits.

Cependant l'origine des adhérents de l'Espace Musiques actuelles montre que l'action de la MJC Jacques PREVERT va au-delà de sa situation géographique en couvrant l'ensemble de la communauté de communes (36 communes avant rattachement à la Métropole Marseille Provence), et, de fait devra interpeller cette nouvelle institution au regard du développement de ses actions métropolitaine.

3. LES ACTIONS DE LA MJC Jacques PREVERT

Globalement la MJC Jacques PREVERT agit autour de quatre pôles que sont : Les activités sociales et culturelles qui concernent 700 individus, le Pôle Pleine Nature qui concerne 200 personnes et le Pôle Musiques actuelles qui touche 300 musiciens de tout horizon, le partenariat pouvant être considéré comme un quatrième pôle.

Une politique tarifaire :

L'adhésion n'est pas onéreuse. En oscillant entre 10 et 28 euros, elle permet à tout un chacun de participer au projet de la MJC. La participation à l'utilisation des studios de répétition est forfaitaire et consentie par groupe accueilli. Les cotisations sont stables et il est possible de bénéficier de facilités de paiement.

a. Les activités sociales et culturelles

Elles s'adressent à toutes les tranches d'âge à partir de 18 mois. Encadrées par des animateurs dont les qualités et le professionnalisme sont reconnus selon le retour de 95% des adhérents sondés, elles associent les pratiques individuelles autour des pratiques instrumentales et les pratiques collectives avec les ateliers de chant et les ateliers de pratiques théâtrales.

Le club photo à l'échelle d'un travail collectif évolue autour de thèmes favorables à l'expression et à l'analyse du regard porté sur la société.

b. Les activités du Pôle Pleine Nature

Depuis sa création, le Club d'escalade grim pant les falaises proches d'Aix en Provence, privilégie l'activité de plein air plutôt que le sport en salle et cela 305 jours par an. Pour permettre l'accès du plus grand nombre et la sensibilisation à cette pratique sportive, le club participe au dispositif Pass'sports de la Commune.

Les randonneurs sont, de fait, dans une démarche environnementale et dans une démarche de connaissance du territoire arpentant les environs d'Aix-en-Provence avec une grande régularité quel que soit leur âge.

c. Le Pôle Musiques Actuelles

Labellisé « Espace Régional de Répétition » par le Conseil Régional PACA en février 2006, l'Espace des Musiques Actuelles a pour mission d'aider les publics qui pratiquent les musiques amplifiées, à prendre conscience de leurs aptitudes et développer leurs talents. L'Espace Musiques Actuelles leur apporte des moyens pour construire et réaliser leurs projets. C'est un pôle d'accueil, de rencontre et d'échange qui soutient les jeunes groupes amateurs qui s'engagent dans un processus d'appropriation et d'expression musicale, avec un objectif de qualification.

Au-delà de l'accompagnement technique et artistique, il s'agit de favoriser le goût du travail en commun, l'exigence de qualité, le sens de la responsabilité individuelle et collective et un comportement civique.

Les jeunes musiciens qui mettent en œuvre leurs créations musicales personnelles trouvent auprès de l'Espace des Musiques Actuelles les conseils et l'assistance de l'équipe technique et d'animation, et, des moyens logistiques, organisationnels et promotionnels.

L'Espace des Musiques Actuelles permet aux groupes de prendre part également à diverses manifestations telles que les scènes ouvertes, les premières parties, les plateaux de concerts, soit plus de cent participations par an sur le Pays d'Aix et la Région.

Enfin, l'Espace des Musiques Actuelles programme tout au long de l'année un certain nombre de groupes musicaux amateurs de bon niveau, au sein de la MJC.

L'objectif est d'offrir à ces formations musicales l'occasion de se produire en public, devant d'éventuels diffuseurs, dans de bonnes conditions de représentation.

d. Le travail en partenariat

Reconnue sur le territoire d'Aix-en-Provence autour des pratiques artistiques et des pratiques amateurs la MJC Jacques Prévert se déploie dans la perspective de différentes associations qui deviennent des partenariats. Le Théâtre Jacques PREVERT, d'une capacité de 55 places, fonctionne tous les jours même le week-end en accueillant des compagnies professionnelles ou des compagnies en création pour des spectacles ou présentation.

Le partenariat s'étend aux institutions hors les murs avec une participation aux dispositifs Pass'sports et POIVRE, donc avec les écoles de la Commune, au travail de la médiathèque, aux actions de Fontaine obscure.

Pour l'espace des Musiques actuelles il s'agit plutôt d'un partenariat technique avec le Conservatoire via des masters class ou les scènes sur la Communauté de communes dans le cadre de l'accompagnement des groupes. Sans oublier les actions de prévention auditive avec les classes du Collège du Jas de Bouffan.

De plus en plus de convention de mise à disposition du personnel voient le jour depuis 3 ans et nous serons vraisemblablement amenés à étoffer ces relations partenariales dans le cadre de projets avec les établissements scolaires par exemple.

Nous avons des partenaires externes conventionnés qui œuvrent dans la MJC à l'encadrement de certaines activités en fonction de leur technicité et en renfort de notre équipe.

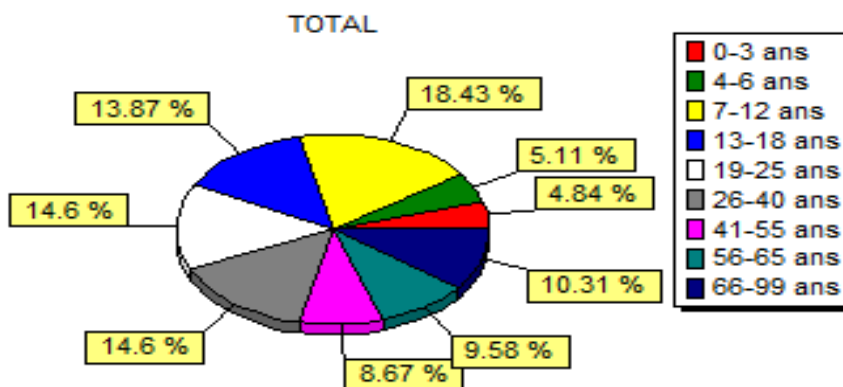
4. LA POPULATION DE LA MJC Jacques PREVERT

La répartition des adhérents est vue à travers trois prismes que sont la pyramide des âges, la répartition géographique, et les catégories socioprofessionnelles. Ceci donne une image physique de la population touchée par les actions de la MJC Jacques PREVERT.

a. La pyramide des âges :

Ces chiffres sont comparés à ceux de la Commune d'Aix-en-Provence qui compte 141 545 habitants au 31 décembre 2013. Pour les moins de 29 ans la proportion est équivalente ainsi que pour les plus de 60 ans. Par contre pour les 30 à 59 ans il y a 10 points d'écart.

Répartition des adhérents entre le 01.06.2015 et le 31.08.2016 : 1096 personnes



Les moins de 25ans représentent 623 personnes soit 56.84% des adhérents. Ceci permet d'affirmer notre action auprès des jeunes, et modifie la perception « vieillot » qui est associée à la MJC.

L'approche par le nombre d'inscrits plutôt que le nombre d'adhérents montre les évolutions pendant les périodes de vacances scolaires. Exemple la féminisation pour la tranche d'âge de 7-12 ans est accentuée par les stages de théâtre.

La fréquentation plus féminine jusqu'à l'adolescence devient plus masculine jusqu'aux quadragénaires. Ceci implique qu'il y a une approche sexuée des activités selon certaines pratiques sportives ou culturelles. Ceci remet en question l'accès à tous et pose la question des représentations mentales sur les pratiques culturelles ou sportives, problématiques auxquelles la MJC devrait proposer des alternatives.

A l'inverse certaines personnes du quartier ne savent pas que les activités proposées ne s'adressent pas qu'aux jeunes mais à toutes les tranches d'âges.

b. La Répartition géographique des adhérents :

Aix en Provence	Autres communes de la CPA	Autres communes du 13	Départements hors 13	Total
852	101	109	45	1107
77%	9 %	10 %	4 %	100%

La Commune d'Aix en Provence exerce une attraction forte de « ville centre » avec une offre culturelle abondante. Ceci explique la répartition géographique des adhérents d'autres communes de la CPA. Ce tableau donne à voir également l'impact des activités de l'Espace de Répétition Régional qui touche même d'autres départements que les Bouches du Rhône.

c. Comparaison des catégories socio-professionnelles des adhérents avec la population aixoise :

	Ville	%	MJC
Echantillons	86358		1207
Agriculteurs exploitants	255	0.3	0.27
Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise...	4908	5.7	6.66
Cadres et Professions intellectuelles sup	23919	27.7	27.65
Professions intermédiaires	24608	28.5	19.16
Employés	22691	26.3	7.21
Ouvriers	9977	11.6	0.73

Ces données montrent qu'il existe une égalité de répartition dans les 3 premières catégories qui ont une représentativité équivalente à la Commune d'Aix-en-Provence. Cependant on note un fort décrochage pour les professions intermédiaires, les employés et ouvriers.

Cette comparaison des données socio professionnelles remet en question l'accès à tous, la politique tarifaire de l'association, la capacité de la MJC à travailler le décloisonnement des populations. Cette constatation interpelle la MJC dans son accompagnement au parcours des citoyens et en soi recèle un enjeu fondamental de développement d'actions peut-être plus spécifiques pouvant à terme faire émerger un Pôle d'innovation sociale.

d. Evolution de la population et scolarisation :

Si la population aixoise a fortement évolué en augmentant de 58.03% en 45 ans depuis 2008 on enregistre une baisse de 0.84%.

Concernant la MJC Jacques PREVERT, depuis 2008 le nombre d'adhérents est passé de 1050 à 1207, soit une augmentation de 14.95% due exclusivement aux deux dernières années. Les inscrits de moins de 25 ans au 30 avril 2016 représentent 61.55%.

L'impact de la MJC Jacques PREVERT sur la population aixoise, auprès des plus jeunes est faible avec 2.26% des jeunes aixois de 6 à 17 ans inscrits, et 0.85% des 18 à 25 ans.

Le taux de scolarisation de la population aixoise est de 58.79% avec 83217 habitants scolarisés sur 141545 en décembre 2013. Et 45.5% de population est titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

La scolarisation de l'enseignement scolaire allant de la Maternelle au Lycée totalise 74.22% des inscriptions aux activités de la MJC.

Nous n'avons aucune donnée concernant la répartition des adhérents de la MJC dans l'enseignement supérieur. Cet aspect sera à travailler car la population estudiantine est une particularité aixoise au fort potentiel.

5. LA MISE EN ŒUVRE D'UNE INNOVATION SOCIALE

a. La MJC Réaffirme ses valeurs

Les différentes contributions collectées auprès des membres du conseil, des salariés et des adhérents ont permis à la MJC Jacques PREVERT de réaffirmer ses valeurs. Huit grands axes ou objectifs ont été exprimés permettant d'envisager des actions dans et hors les murs.

1- Permettre le développement et l'épanouissement de l'individu à travers les activités culturelles, sportives et artistiques.

Les pratiques artistiques, culturelles et sportives permettent à chacun de construire son identité, de se fabriquer des émotions qui aideront à grandir. La promotion de ces activités par une éducation artistique de qualité, l'accueil et l'accompagnement des jeunes et leurs familles autour de manifestations culturelles constitue un levier de la démocratie culturelle.

La MJC est un lieu de découverte culturelle. La culture est une source de plaisir qui favorise l'esprit critique, l'émancipation et l'ouverture au monde.

2- Rendre possible l'apprentissage pour tous.

Une activité quelle qu'elle soit doit pouvoir être non seulement agréable à développer mais aussi permettre de maîtriser la technique utilisée. Chacun à son rythme, selon son besoin et son plaisir, s'approprie l'acte créatif ou sportif.

3 - Créer une espace de liberté où chacun peut être soi, ose faire et se prendre en charge.

La MJC est un LABORATOIRE d'expérimentations et d'innovations.

4 - Développer la mise en interaction des différentes activités proposées par la MJC et mettre en place des passerelles entre les différentes structures de la Ville et du Pays d'AIX.

La MJC s'affirme comme acteur culturel local indispensable au bien vivre ensemble.

5 - Favoriser la création de micro réseaux entre les adhérents.

La MJC désire être agitatrice d'idées.

6 - Elaborer des projets favorisant la participation des adhérents.

La MJC privilégie les démarches participatives pour la mise en œuvre de ses projets et pour l'accompagnement des projets des individus et des collectifs.

Elle valorise le territoire et l'implication de ses habitants dans la vie de la Cité.

Dans ses nouvelles actions ou activités, elle encourage l'innovation, la création et l'imagination.

Elle veut prendre des risques par des initiatives audacieuses pour conforter toutes ces démarches et développer les actions.

7- Pérenniser l'esprit associatif et citoyen par l'implication des bénévoles et de l'équipe de la MJC.

Autour de projets culturels, sportifs ou artistiques, l'adhérent prend part à la vie associative au sein de la MJC mais aussi dans d'autres associations ou structures culturelles avec lesquelles son groupe est en relation.

Reconnaître la valeur des compétences de chacun et la nécessité de l'action de tous, les mettre en commun dans un souci d'équité, de partage et de complémentarité.

La mise en œuvre du projet associatif de la MJC est fondée sur une collaboration étroite entre les salariés de l'association et les bénévoles.

8 – Développer la citoyenneté.

Par des projets culturels artistiques ou sportifs, rendre possible une nouvelle citoyenneté. En prenant part à des projets culturels, artistiques ou sportifs, l'adhérent participe à créer une société à son image. Il devient acteur de la vie culturelle de sa ville, côtoie les différentes structures et en comprend le fonctionnement. Il développe alors son autonomie citoyenne.

Apprendre la démocratie par la pratique et l'exercice de responsabilités, c'est à dire, encourager le bénévolat et favoriser la formation des bénévoles. Eveiller les intelligences citoyennes.

Animer l'expérimentation et l'innovation afin d'agir pour la transformation sociale de la société, c'est à dire, influencer sur la modification des comportements des adhérents et sur leur état d'esprit ; tout en participant à la construction d'une société plus solidaire.

Re-politiser l'individu au sens civique du terme à travers la formation et favoriser son émancipation.

b. Les actions envisagées

Plusieurs niveaux d'actions ont été envisagés à l'interne de la MJC et à l'extérieur en cohérence avec les objectifs collectivement définis.

Actions à l'interne :

Proposer des espaces où chacun à tout âge, à son rythme, dans le partage et le plaisir, puisse accéder à la découverte, au développement et à l'approfondissement d'une activité artistique, culturelle, sociale ou sportive, dans le respect de la personne et l'acceptation de ses différences ; et ainsi lui permettre de développer ses capacités de vivre en société. Ainsi, par ses actions, la MJC permettra des découvertes culturelles par :

- l'accompagnement des publics dans son accès
- des collaborations avec des acteurs culturels
- la mise en lumière des richesses existantes au sein de la MJC dans ce domaine.

Créer et favoriser le lien social :

Pour cela, la MJC s'engage à développer toute forme de lien sur son territoire en créant des temps conviviaux, en multipliant des actions de proximité en direction des habitants.

Actions hors les murs :

La MJC pourra organiser des temps d'échanges afin de permettre aux habitants de mieux comprendre le monde (débat, conférences, ateliers vecteurs de rencontres et de partages...).

Pour créer une dynamique, elle sollicitera et interpellera les habitants pour favoriser leur participation à la vie de la MJC, du quartier, de la Cité.

Création et en implication dans des événements extérieurs sur la commune d'Aix en Provence (Fête de la musique, C'est sud, Mom'aix, Phot'aix, Carnaval, spectacles...).

Rendre visible dans l'espace public des réalisations artistiques issues des activités de la MJC.

Développer le partenariat avec les établissements scolaires de la ville, écoles, collège, Lycée et Universités.

Permettre aux habitants d’être acteurs de la MJC, ainsi, chaque habitant pourra s’impliquer en :

- s’investissant dans des projets mis en place,
- proposant des idées, des actions et en collaborant à leur mise en œuvre,
- participant aux instances associatives (CA, bureau, commission, formation),
- s’associant à la réflexion sur le rôle de la MJC.

Être un lieu de mixité sociale :

Pour cela, la MJC :

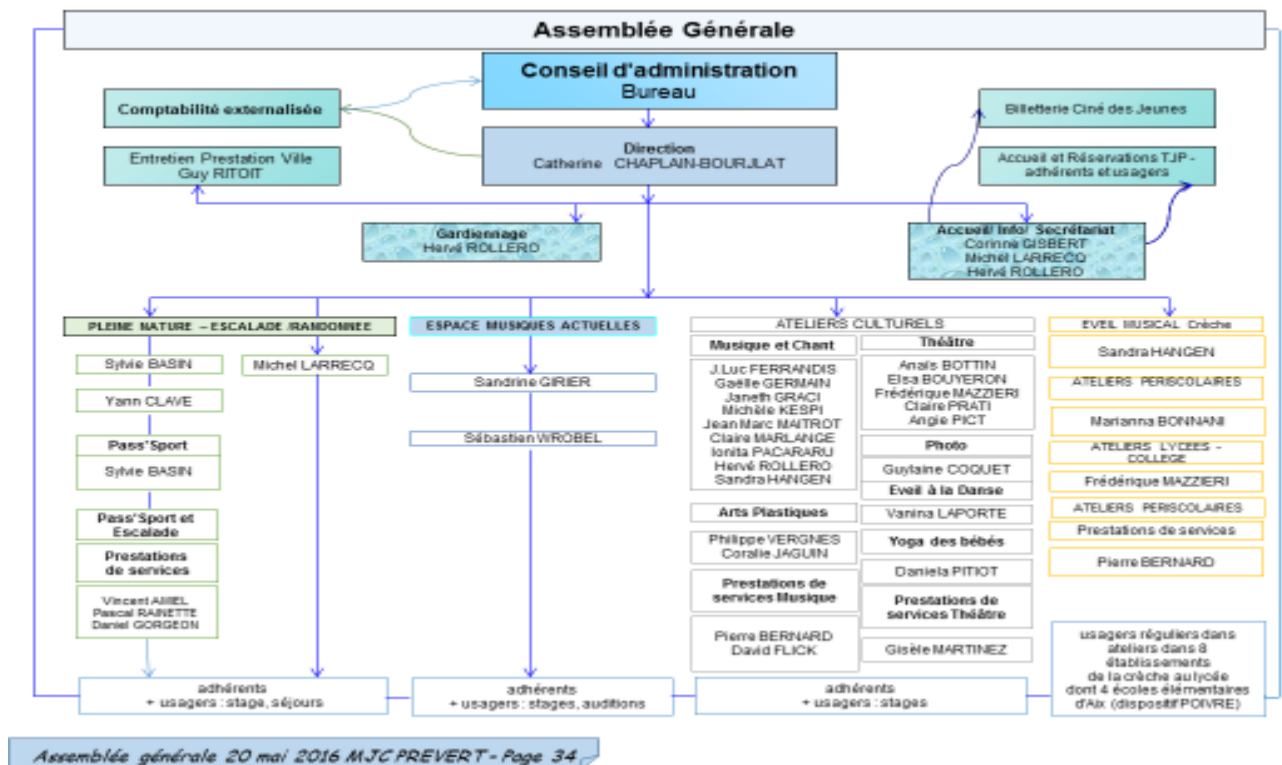
- développera ses projets et ses actions en favorisant la rencontre d’habitants, d’âges, d’origines, de cultures et de quartiers différents ;
- facilitera au maximum l’accueil de personnes porteuses de handicaps ;
- s’attachera à développer la solidarité sous forme de soutien, de sensibilisation ou d’interpellation,

Au travers de ses projets et ceux de ses partenaires ; elle pourra, par exemple, proposer des actions concrètes dans le domaine des échanges et du partage de savoirs : apprentissages divers en partenariat avec les autres MJC de son réseau régional, les services municipaux et les associations locales.

6. LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Il s’agit ici de projeter les moyens nécessaires à la réalisation du Projet associatif de la MJC Jacques PREVERT, en s’appuyant sur l’existant et en ciblant ce qui pourrait évoluer.

a) Les moyens humains



Œuvrer à l'innovation sociale nécessite de déployer des moyens humains spécifiques ayant à cœur d'exercer leur militance associative ou professionnelle. Développer de nouvelles actions, considérer la coordination entre différents acteurs, aménager de nouvelles opportunités de travail nécessite une mission transversale à l'ensemble des secteurs ou des pôles. Cette mission, même si elle peut se déployer à différents niveaux d'acteurs nécessite qu'une personne y soit particulièrement dévouée. Une personne qui puisse à la fois travailler les actions en cohérence et partir à la recherche de financements de façon à pérenniser ces nouvelles actions en procédant également à l'évaluation de celles-ci.

Un quatrième pôle intitulé « innovation sociale » s'articulant entre le Pôle Pleine Nature, l'Espace Musiques Actuelles et le secteur dit des ateliers culturels et de loisirs, sera en lien direct avec la direction garante du suivi du projet associatif.

b) Les moyens financiers

Tableau de suivi des subventions publiques :

Institutions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ville Fonctionnement	164 100	151 100	152 300	183 507	176 100	188 100	171 100
Ville Dispositifs	34 618	33 118	27 709	26 172	26 479	26 105	34 199
CPA	20 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
CG 13	13 400	11 000	11 900	11 900	14 400	2 000	9 500
CAF - -							
CREG - -							
ETAT (CNDS)	1 000	1 000	1 000	1 000	-	1 500	1 500
Aides indirectes Ville (hors valeur locative locaux MàD)	87 086	87 019	98 621	101 225	101 218	88 785	88 824
ETAT (FONJEP Subvention indirecte)	7 390	7 390	7 390	-	-	-	-
Totaux Aides publiques	327 594	314 627	322 920	347 804	342 197	330 490	329 123
Valeur locative locaux MàD	81 664	83 077	117 504	119 267	114 958	117 504	135 074
Autofinancement MJC	316 997	299 957	300 034	317 731	301 291	298 067	342 810

Les moyens octroyés par la commune d'Aix-en-Provence sont constants avec un rattrapage sur les dispositifs. Reflet d'une reconnaissance de la qualité des intervenants et de la pertinence des actions menées en partenariat avec les services et les élus. Il demeure une incertitude sur la continuité du financement de 24 K€ de la CPA suite au regroupement de la Communauté de communes du Pays d'Aix à la Métropole.

Il est nécessaire de considérer la nécessité d'un rapprochement à effectuer vers le Conseil Général qui depuis la nouvelle mandature s'intitule Conseil Départemental et dont les commissions ne sont pas toutes réunies à la fin du mois d'octobre 2016.

La perspective d'un développement d'actions relevant de l'innovation sociale implique une recherche de financements spécifiques, la mise en œuvre des dispositifs permettant la pérennité du pôle et la légitimité des actions entreprises. Ceci implique d'interpeller d'autres institutions ou organismes, d'autres acteurs financiers, mais également de poursuivre l'ouverture entamée depuis deux années auprès des financeurs privés.

Soutenue par la Commune, dont les services, depuis deux années, contribuent à améliorer les espaces fréquentés quotidiennement, la MJC Jacques PREVERT devra poursuivre ses efforts d'investissement pour garantir sa modernisation et améliorer l'accueil du public.

Un autofinancement de moments de convivialité sera, dans un premier temps, également privilégié avec des rendez-vous réguliers, tout au long de l'année, et des temps de regroupement forts.

c) Le renforcement de la Communication

La communication qui a un coût, surtout si l'on souhaite qu'elle soit de qualité, sera au budget annuellement et touchera l'ensemble des actions de la MJC. Il s'agit de véhiculer une image de jeunesse et d'innovation.

L'évolution des médias et des supports de communication est à considérer dans leur ensemble. Nous avons un rôle à jouer dans la transmission des compétences, dans la reconnaissance du bienfondé des actions entreprises, dans la lisibilité de notre partenariat.

Nous devons, pour ce faire, aborder différemment les médias, les réseaux sociaux, le web et tous les autres supports qui sont à notre portée.

La MJC se doit de participer à la connaissance de son environnement si elle veut jouer le rôle d'intermédiaire sociale comme l'indiquent ses fondamentaux.

Le site a été modernisé, les plaquettes également mais il reste encore des médias à aborder si l'on veut que les adhérents soient acteurs dans une société où l'audiovisuel est prépondérant.

d) La création d'un poste d'Animation

Le renforcement de la Communication, énoncé ci-dessus, le déploiement d'un pôle d'innovation sociale et la nécessaire cohésion des actions menées dans tous les domaines de la MJC J.PREVERT ouvrent des perspectives et permettent d'envisager la création d'un poste transversal à l'ensemble de la structure.

Le financement de ce poste peut se faire grâce à différents leviers institutionnels liés aux dispositifs innovants ou à la préhension du territoire, le développement de nouveaux partenariats et les sollicitations des institutions dans un spectre plus large.

e) Une évaluation sensible à l'environnement des interventions

La posture de la MJC Jacques PREVERT est de mettre en place une évaluation sensible à l'environnement de ses interventions ou actions. Cette méthode d'évaluation a connu un essor avec la mise en œuvre de grands programmes sociaux aux États-Unis dans les années 60-70. Avoir une évaluation sensible des interventions implique l'évaluation des effets ou de l'impact de ces interventions. Celle-ci s'effectuera tout au long des actions menées, et, il en sera fait mention au cours de l'assemblée générale ordinaire chaque année.

Les contenus et composantes de cette évaluation sont les suivants :

- ✓ Atteinte des objectifs
- ✓ Effets observés
- ✓ Impact des actions menées
- ✓ Reconnaissance ou non du succès des actions menées
- ✓ Comparaison des écarts entre le programme des actions et la mise en œuvre
- ✓ Variations au moment de la mise en œuvre : indépendantes ou dépendantes
- ✓ Détermination des influences caractéristiques
- ✓ Variations contextuelles
- ✓ Mesure du degré d'efficacité des actions
- ✓ Mesure du degré d'efficience des actions menées
- ✓ Analyse de la cohésion des groupes
- ✓ Explication des variations
- ✓ Analyse de l'impact
- ✓ Participation à des actions en co-action :
 - Nombre de réinscription
 - Plaisir de faire ensemble, avec d'autres
 - Evolution du partenariat

L'évaluation sensible s'appuie sur des données observables quantitatives telles que :

- ✓ Les effets visés ou réalisés
- ✓ L'évolution du nombre d'actions menées
- ✓ Le coût financier des actions menées
- ✓ Le nombre de personnes inscrites dans les actions menées
- ✓ L'évolution du nombre d'adhérents
- ✓ La répartition géographique
- ✓ La répartition hommes/femmes
- ✓ Les différentes tranches d'âge touchées
- ✓ L'évolution du nombre de spectacle
- ✓ L'évolution des publics touchés,
- ✓ L'évolution du nombre de spectateurs accueillis
- ✓ L'évolution du nombre d'utilisateurs touchés

7. CONCLUSION

Validé par le conseil d'administration du 7 décembre 2016, la durée du projet associatif de la MJC J.PREVERT étant de 5 ans, le terme de ce document sera la fin de l'année 2021.

Auparavant, comme l'évaluation sera faite chaque année, il sera constitué un Comité de suivi, qui, pour respecter la concertation volontairement choisie dans l'élaboration du projet, devra être réuni à parité entre les membres du conseil d'administration, les salariés et les adhérents soucieux de faire évoluer la participation au sein de l'association. Les membres du conseil d'administration demandent que ce comité de suivi soit composé de 6 membres. La directrice, membre de droit de la MJC Jacques PREVERT en exercera le pilotage en assistant aux différentes séances et en relayant les débats auprès du conseil d'administration.